AMAP du Potager
Siège: 3 Place Dewailly
80 000 AMIENS
amap@amapdupotager.fr
www.amapdupotager.fr

Référente: Francine Froment
06 72 65 31 13
Francine.froment@laposte.net

Emilie HECQUET
14 Rue de l'Eglise
62270 Linzeux

emilie.hecquet62@gmail.com
06 07 95 86 52
Exploitation 100% certifiée Agriculture Biologique par Ecocert Fr Bio 01

Contrat spécifique «pains de fêtes » distribution unique le 20/12/2018, en plus du contrat hiver en cours

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau FAMAPP

Engagements de la paysanne boulangère :

- Livrer les pains commandés le 20/12/2018
- Livrer des produits de qualité, issus de sa production et certifiés en Agriculture Biologique.
- Etre transparente sur la qualité des farines utilisées, le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.
- Etre présente à cette distribution, dans la mesure du possible, durant une heure

Engagements de l'adhérent :

- Etre adhérent de l'AMAP du POTAGER, cotisation annuelle de 10€
- Pré-payer tous ses produits, selon la charte des Amap et
- Les retirer : de 17H30 à 19H30 dans les locaux de l'Auberge de Jeunesse, 30 square des 4 chênes à Amiens.
- En cas d'absence, c'est à l'adhérent de s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre son produit, tout produit non retiré ne pourra être récupéré.

Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole, de transformation et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentant) et la paysanne boulangère. En cas de situation exceptionnelle (catastrophe, climatique …) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues, avec la possibilité d'une diminution des quantités de pains.

Pains proposés pour ce 20/12 :

Pain complet aux fruits confits (raisins, griottes, citron, etc) bio 600g	Qté :	x 3.90€	=	
Pain complet aux noix & noisettes bio 600g	Qté :	x 4,10€	=	
Pain complet aux fruits secs (figues, dattes, raisins) bio 600g	Qté :	x 3,90€	=	
NOUVEAU : …..Pain d'épices bio	Qté :	x 7,50€	=	
NOUVEAU : …..Brioche de Noël	Qté :	x 5,50€	=	
Total général du contrat « fêtes 2018 » ……				

Vos coordonnées (en majuscule SVP):

Nom : Prénom :

Mode de règlement au choix : o Espèces o Chèque (encaissés en déc.) :

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, un exemplaire à l'association et un exemplaire à l'adhérent.

Fait à Le
Nom et signature adhérent Paysanne boulangère : Emilie HECQUET